

Description légale de circonscription électorale

Nom de la circonscription électorale : Ottawa-Vanier

Numéro de la circonscription électorale : 065

Population: 105,870

Comprend la partie de la ville d'Ottawa bornée comme suit : commençant à l'intersection de la frontière interprovinciale entre l'Ontario et le Québec avec une ligne N 45°00' O depuis l'embouchure du canal Rideau; de là S 45°00' E suivant ladite ligne jusqu'à l'embouchure du canal Rideau; de là généralement vers le sud-est suivant ledit canal jusqu'au prolongement sud-ouest de l'avenue Mann; de là vers le nord-est suivant ledit prolongement jusqu'à la rue Nicholas; de là vers le sud-est suivant ladite rue jusqu'à l'autoroute no 417; de là généralement vers l'est suivant ladite autoroute jusqu'à la voie ferrée abandonnée du Canadien Pacifique; de là vers l'est suivant ladite voie ferrée sur une distance d'environ 250 mètres jusqu'à une ligne de transport d'énergie; de là vers le nord suivant ladite ligne de transport d'énergie jusqu'au chemin Innes; de là vers le nord-est suivant ledit chemin jusqu'au chemin Blair; de là vers le nord-ouest suivant le chemin Blair jusqu'au chemin Montréal; de là vers l'est et vers le nord-est suivant le chemin Montréal jusqu'à la route régionale no 174; de là vers le nord-est suivant ladite route jusqu'au ruisseau Green's; de là généralement vers le nord suivant ledit ruisseau jusqu'à la rive sud de la rivière des Outaouais; de là vers le nord-ouest jusqu'à la frontière interprovinciale entre l'Ontario et le Québec; de là généralement vers l'ouest suivant ladite frontière jusqu'au point de départ.